

Faculté de DROIT

Règlement d'examen et modalité de contrôle des connaissances et des compétences (REMCCC) du Master 2 LL.M in International and European Business Law

Formation(s) Master 2 LL.M in International and European Business Law
Année universitaire 2026-2027

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 au diplôme national de master ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
- Vu la délibération n D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
- Vu les statuts de la faculté de droit ;
- Vu la délibération n° D2023-07-09-sco du 4 juillet 2023 portant approbation par le conseil d'administration de la charte des examens de l'université Jean Moulin,

Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université Jean Moulin du 5 mai 2026.

Le présent règlement est applicable à tous les étudiants de cette formation de master au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Table des matières

RÈGLEMENT DU MASTER 2 « LL.M. in INTERNATIONAL AND EUROPEAN BUSINESS LAW »	3
1. Présentation générale	3
2. Conditions d'inscription	4
3. Régime d'examen	5
4. Disposition générale.....	6
ANNEXE	7

RÈGLEMENT DU MASTER 2 « LL.M. in INTERNATIONAL AND EUROPEAN BUSINESS LAW ».

1. Présentation générale

1.1. Dans le contexte de l'internationalisation des formations juridiques et des parcours professionnels, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin – Lyon 3, sous l'autorité du Doyen de la Faculté de droit et la direction du LL.M, prend acte de la transformation du diplôme d'université DU LL.M. in International and European Business Law et du diplôme d'université Postgraduate Diploma in International and European Business Law en diplôme national Master 2 LL.M in International and European Business Law (ci-après « Master 2 »).

Les cours du Master 2 sont intégralement dispensés en anglais.

- 1.2. Ce master 2 propose aux étudiants d'approfondir leur formation dans le domaine du droit des affaires international et européen, grâce à un choix de matières enseignées. Celles-ci reflètent, en effet, l'attention accordée aux aspects internationaux du droit et de la pratique juridique et judiciaire.
- 1.3. L'organisation du parcours ainsi que la délivrance des diplômes ont lieu sous la responsabilité du ou des directeurs du *Master 2 LL.M in International and European Business Law* (ci-après « directeur du Master 2 » ou « direction du Master 2 ») nommés par le Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin - Lyon 3.
- 1.4. Le parcours de master 2 *LL.M. in International and European Business Law* est organisé selon le système des crédits européens transférables et capitalisables. La formation se déroule sur deux semestres universitaires indépendants l'un de l'autre, représentant chacun 30 ECTS.
- 1.5. Les deux semestres sont sécables et peuvent ne pas être suivis consécutivement. Il est possible de débiter la formation soit au début du premier, soit au début du second semestre. La validation d'un semestre (30 crédits ECTS), notamment par un étudiant dans le cadre d'un échange, permet, dans les trois années universitaires suivant celle de la première inscription, une réinscription en vue de valider le semestre manquant et ainsi obtenir le diplôme national de master 2 *LL.M. in International and European Business Law*. Aux fins de l'application de cette disposition, le nombre minimum des crédits ECTS à obtenir au titre d'un semestre par un étudiant dans le cadre d'un échange est précisé au 3.8.
- 1.6. Les cours proposés dans le cadre du diplôme sont indiqués dans la maquette en annexe. Les étudiants sélectionnent les matières auprès du secrétariat chaque semestre afin d'obtenir un total de 30 ECTS. Il leur est possible de suivre plus de cours s'ils le souhaitent mais seulement 30 ECTS seront pris en compte par semestre.

2. Conditions d'inscription

- 2.1. La sélection des étudiants se fait sur dossier de candidature via un formulaire disponible sur le site institutionnel de la Faculté de droit sur la page du LL.M. in International and European Business Law ou via la plateforme e-candidat. Les candidatures sont reçues et traitées au fil de l'eau.
- 2.2. Dans le cadre des partenariats internationaux de l'université Jean Moulin Lyon 3, le Master 2 *LL.M. in International and European Business Law* reçoit chaque semestre des étudiants d'échange pour une durée d'un semestre. Dans le cadre des conventions de partenariat, il est spécifié la possibilité offerte à ces étudiants de conserver leurs notes obtenues lors de l'échange afin de se réinscrire ensuite dans le but de valider et d'obtenir le diplôme (voir art. 1.5)
- 2.3. L'accès au diplôme est réservé aux étudiants diplômés en droit – niveau postgraduate students, ou bien niveau maîtrise ou Master 1 (240 ECTS) dans leur pays d'origine ou d'une habilitation à exercer une profession juridique. De même, l'accès au diplôme est ouvert aux titulaires d'un diplôme dans une autre discipline et disposant de connaissances ou d'une expérience et de qualifications professionnelles jugées suffisantes par le jury de sélection.
- 2.4. Les candidats provenant de pays non-anglophones doivent posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise. Cette connaissance est évaluée au regard du Test of English as a Foreign Language (TOEFL), de l'International English Language Testing System (IELTS) ou du Cambridge Certificate, sur la base des exigences fixées par la direction du master 2. En outre, la connaissance de la langue est jugée suffisante lorsque le candidat a effectué avec succès ses études secondaires ou supérieures dans un pays où l'anglais est la langue officielle, ou lorsqu'il a effectué avec succès au moins l'une des deux dernières années d'études supérieures -dans une période de 5 ans précédant la candidature- dans le cadre d'une formation officielle dont l'anglais est la langue d'enseignement et d'évaluation.
- 2.5. Le jury de sélection se prononce souverainement en considération des critères fixés ci-dessus, particulièrement de la nécessité d'assurer la qualité du diplôme. Il est composé de la direction du master 2 et, le cas échéant, d'un enseignant du LL.M. désigné par le Doyen sur proposition de la direction du master 2. La direction du Master 2 peut se faire représenter par un enseignant-chercheur de l'Université Jean Moulin Lyon 3.
- 2.6. Le master 2 *LL.M. in International and European Business Law* engendre des frais pédagogiques spécifiques fixés par les organes compétents de l'université Jean Moulin Lyon III qui s'ajoutent aux frais d'inscription nationaux + CVEC.

Pour les étudiants venant dans le cadre d'une convention d'échange, aucun frais n'est perçu. Le statut d'étudiant d'échange octroi **la gratuité des frais d'inscription et l'exonération de la CVEC**, les frais pédagogiques ne s'appliquent pas aux étudiants d'échange.

3. Régime d'examen

- 3.1. Les cours sont, en principe, organisés sous forme de séminaires répartis sur une semaine. Chaque cours est sanctionné par un examen écrit dont la durée est d'une heure au moins. Cet examen écrit peut prendre la forme ou intégrer une partie QCM. Les examens sont regroupés en trois ou quatre sessions réparties au cours du semestre. Le calendrier et la durée des examens sont indiqués aux étudiants en début de semestre. La direction du Master 2 peut, dans l'intérêt du service et des étudiants, aménager les modalités de l'examen pour certaines matières. Dans certains cours, des épreuves orales ou devoirs maison peuvent être organisés.
- 3.2. Le contrôle des connaissances incombe, pour chaque matière, par l'enseignant responsable de la matière. L'échelle ci-dessous est utilisée pour la notation :

17/20	A+	Réussite mention Très Bien
15/20	A	Réussite mention Bien
13/20	B	Réussite mention Assez Bien
10/20	C	Réussite mention Passable
7/20	D	Echec insuffisant
5/20	E	Echec Très insuffisant

- 3.3. Un mémoire de recherche (*research project*) peut être réalisé par l'étudiant sous la direction d'un directeur de mémoire. La permission de réaliser un mémoire de recherche est donnée par la direction du master 2 ou son représentant au regard de l'intérêt scientifique du sujet, de son adéquation avec le programme du Master 2 et de la possibilité de recruter un directeur de mémoire spécialisé. La direction du Master 2 ou son représentant désigne le directeur de mémoire. Le directeur de mémoire décerne la note dans les conditions prévues au 3.2. La direction du Master 2 ou son représentant, après avis du directeur de mémoire, décide de valoriser le mémoire à hauteur de 6 ou 12 ECTS. A titre indicatif, un mémoire de 7500 mots vaut 6 ECTS alors qu'un mémoire de 15000 mots vaut 12 ECTS. Un guide (*research handbook*) contient des éléments détaillés et est mis à la disposition des étudiants.
- 3.4. La direction du Master 2 peut décider de valoriser, à hauteur de 3 ou 6 ECTS, la participation des étudiants du Master 2 aux équipes représentant l'Université Jean Moulin Lyon III à des concours de plaidoiries internationaux. Une note peut être décernée dans les conditions prévues au 3.2 par la direction du Master 2.

- 3.5. La réussite dans le diplôme est conditionnée par l'obtention de crédits 60 ECTS, correspondant à deux semestres, le cas échéant non consécutifs (voir points 1.5), de 30 ECTS.
- 3.6. Chacune des matières est définitivement acquise dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (note C ou 10/20). Une matière acquise ne peut plus être repassée. En cas d'échec, l'étudiant a la possibilité de passer un examen de rattrapage en la forme choisie par l'enseignant concerné - et validée par la direction du Master 2 - entre les modalités suivantes : examen écrit tel que prévu au point 3.1., examen écrit fait à domicile dans un délai limité, examen oral. La note de l'examen de rattrapage ne pourra excéder 10/20. En cas d'absence dûment justifiée par un certificat médical ou réquisition de l'autorité publique, l'étudiant a la possibilité de passer une épreuve de remplacement selon les mêmes modalités que l'examen de rattrapage ou aménagée. La note de l'épreuve de remplacement n'est pas plafonnée à 10/20.
- 3.7. Un semestre, correspondant à 30 ECTS, est acquis par compensation semestrielle lorsque la moyenne des matières qui le constituent, affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Dès lors, les matières suivies sont acquises sans possibilité de s'y réinscrire. Aux fins du calcul de la moyenne semestrielle, pour chaque semestre, sont seules retenues les meilleures notes des matières permettant d'atteindre 30 ECTS.
- 3.8. Les étudiants ayant suivi un semestre dans le master 2 *LL.M. in International and European Business Law* dans le cadre d'un échange et autorisés, dans les conditions prévues au point 1.5., à s'inscrire pour compléter le parcours et obtenir le diplôme national de Master 2 peuvent valider jusqu'à 33 ECTS au titre du second semestre. Ces étudiants auront validé au moins 27 ECTS au titre d'un premier semestre réalisé dans le cadre d'un échange.
- 3.9. Un jury composé de la direction du master et d'un ou deux enseignants du LL.M. désignés par le Doyen, délibère en vue de l'attribution du diplôme aux étudiants. Chacun des membres du jury peut se faire représenter.
- 3.10. Par dérogation, le jury peut accorder le diplôme, sur délibération spéciale, si l'étudiant a obtenu une seule fois la note D dans l'une des matières, à l'exclusion de tout E dans les autres matières. L'absence à un examen terminal vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés.
- 3.11. L'autorisation de redoublement est laissée à l'appréciation de la direction du Master 2.
- 3.12. La validation de 60 crédits ECTS permet l'obtention du diplôme.

4. Disposition générale

Les enseignants et les étudiants sont tenus de respecter les règles applicables en France.

ANNEXE

Master 2 LLM in International and European Business Law (*en anglais*)

9^{ÈME} ET 10^{ÈME} SEMESTRES – UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

SEMESTRE 9	Code matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens
		CM	TD			
Comparative Tort Law	02260126	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
International Commercial Arbitration	01260181	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
EU Public Contracts, Procurement and State Aid Law	01260182	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
International and Comparative Competition Law	02260134	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
International Intellectual Property Law	01260183	12h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
European and French Corporate Law in Comparative Perspective	01260184	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
International Tax Law	02260128	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
Internet and Digital Copyright Law	01260185	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
Introduction to the European Law	01260186	12h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
The Law and Policy of the WTO	02260129	18h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
Institutional Law of the EU	02260133	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
Research project	01260190	0h			6	Rédaction d'un mémoire de recherche sous la supervision d'un enseignant. Nombre de crédits attribués en fonction de la qualité et de la longueur, approximativement : 7500 mots = 6 ECTS 15000 mots = 12 ECTS
Research project	01260191	0h			12	
Tutorat pédagogique	01290285		14h			Pas d'examen
French Language, Culture and History	01260188		18h			Pas d'examen
Conferences of the LLM in English	01260189	18h				ANNUALISE
TOTAL					30 ECTS	Choix des cours à faire au secrétariat. 10 cours = 30 ECTS 8 cours + RP (6 ECTS) = 30 ECTS 6 cours + RP (12 ECTS) = 30 ECTS

SEMESTRE 10	Code matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens
		CM	TD			
European and Comparative Private International Law (mutualisé DPIC – 5101124IL)	01260140	20h			3	Ecrit ou devoir maison (Voir pts 3.1 et 3.6)
Comparative Contract Law	02260130	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
EU VAT and Customs Law	01260193	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
Comparative IP Law	01260199 / 01260200	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
Environmental Law	02260131	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
Advanced Issues in Business Law	02260132	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
The Law of EU's Internal Market	01260187	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
Insurance Law		17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
Business & Human Rights	01260194	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
International Investments Arbitration	01260195	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
Advanced Issues in Transnational Crime and Criminal Law	02260135	17h			3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
Current Issues in Business Law	01260201		12h		3	Ecrit (Voir pts 3.1 et 3.6)
Research project	01260196	0h			6	Rédaction d'un mémoire de recherche sous la supervision d'un enseignant. Nombre de crédits attribués en fonction qualité et de la longueur, approximativement : 7500 mots = 6 ECTS 15000 mots = 12 ECTS
Research project	01260197	0h			12	
Moot court		0h			3	Participation à l'équipe restreinte (sur décision du directeur du M2)
Moot court		0h			6	Participation à l'équipe restreinte et réussite (sur décision du directeur du M2)
Tutorat pédagogique	01290286		14h			Pas d'examen
French Language, Culture and History	09210158		18h			Pas d'examen
Research project (supervision)	01260198		20h			Pas d'examen
TOTAL					30 ECTS	Choix des cours à faire au secrétariat. 10 cours = 30 ECTS 8 cours + RP (6 ECTS) = 30 ECTS 6 cours + RP (12 ECTS) = 30 ECTS

